

JEAN-LOUIS MICHEL
AVOCAT HONORAIRE AU BARREAU DE MARSEILLE



**VEILLE JURIDIQUE POUR LES CLUBS
UNIVERSITAIRES OCTOBRE 2014**

:

- La loi du 4 août 2014 est enfin publiée au JO : elle consacre la parité hommes-femmes, elle tient compte de la proportion de licenciés de chaque sexe sans considération d'âge ou toute autre distinction.
- La Cour d'appel de Douai a écarté l'idée de défraiements à un joueur à défaut de pièces justificatives de frais professionnels.
- L'usage des titres de professeur, moniteur, éducateur, animateur ou entraîneur n'est pas strictement protégé nous dit la Cour d'appel de Paris contrairement à ce qu'avait fait juger la Confédération Nationale des éducateurs sportifs
- Chaque adhérent à un club a un droit d'accès aux statuts de l'association. Cela peut se réaliser par affichage, mise à disposition,...

Jean Louis MICHEL
Avocat honoraire

370 chemin des poissonniers 83270 Saint CYR sur mer
Tél : 06 800 798 92
E-mail : jl.michel.avocat@sfr.fr